

Formulaire d'autorisation du représentant légal et de diffusion de l'illustration

Je soussigné(e) (Nom, prénom),
représentant légal du mineur ou du majeur sous tutelle, né(e) le ... /... /

- Demeurant à
- Joignable par mail à :
- Joignable par téléphone au :

J'autorise (*nom et prénom du mineur ou majeur sous tutelle*)
..... à participer au concours d'illustration
« Dessine-moi un dragon » dans la catégorie suivante (merci de cocher la case correspondante) :

- catégorie des 6-10 ans
- catégorie des 11-15 ans
- catégorie des 16 ans et plus
- catégorie du milieu médico-social

J'atteste que la production a été réalisée personnellement et uniquement par le participant.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du Concours littéraire d'Alsace et déclare en accepter toutes les conditions.

J'autorise la Collectivité européenne d'Alsace à reproduire, représenter et diffuser gratuitement l'illustration du participant, dont je suis le représentant légal, à titre non-exclusif. Cette exploitation de l'œuvre prendra notamment la forme de la publication d'un recueil de l'ensemble des œuvres lauréates. Cette autorisation d'exploitation prévoit également la diffusion de l'œuvre sur tous supports aussi bien papier que dématérialisé, notamment sur les sites internet de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de l'organisation, de la promotion et de la communication autour du concours d'illustration et de la politique culturelle de la collectivité. La présente autorisation est donnée sur une durée de 15 ans sans limitation quant au territoire, ou au support.

Je reconnais avoir pris connaissance du fait que la participation au Concours d'illustration « Dessine-moi un dragon » et la présente autorisation ne donneront droit à aucune contrepartie matérielle, en particulier financière.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée du participant et, plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice à quiconque.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à respecter le droit moral de l'auteur et notamment à exploiter l'illustration sans déformation substantielle en évitant toute modification qui aurait pour conséquence de l'altérer ou de la déformer dans son esprit.

Le nom de l'auteur de l'illustration seront mentionnés à chaque fois que la Collectivité européenne d'Alsace représentera, reproduira ou diffusera l'œuvre.

Fait à, le.....

Signature (Précédée de la mention "Lu et Approuvé")